



République Française
Département Morbihan
Commune de Saint-Marcel

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1^{er} septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le 1^{er} septembre à 19H00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle de l'Oust, située au 4 rue du Calvaire à Saint-Marcel, lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, M. BOULO Ludovic,

Date de la convocation : 26/08/2026

Date d'affichage : 26/08/2026

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents : 12

Vote : 12

Pour : 12

Contre : 0

Abstention : 0

Présents : M. BOULO Ludovic, Mme MODICOM Nolwenn, M. THEBAUD Didier, Mme DANO Marine, Mme BROHAN Nicole, Mme GRU Valérie, M. TEXERAUD Patrick, M. BRUN Christophe, M. MELLAL Mokrane, M. LOPEZ-LOPEZ Vincent, M. JEFFROY Francis, Mme FABREGUETTES Jessie.

Absents excusés : M. BACHELOT Guillaume, Mme LE GOUESTRE Isabelle, Mme BOQUET Charlène.

A été nommée secrétaire : Mme FABREGUETTES Jessie.

2026-09-043 : EGLISE : LANCEMENT D'UNE ETUDE PATRIMONIALE

Vu l'état extérieur et intérieur de l'église,

Monsieur le maire expose :

Il est opportun de lancer une étude patrimoniale sur l'église pour permettre de synthétiser l'ensemble des travaux nécessaires et intégrer des diagnostics maçonneries couvertures, ouvrages annexes.

Cette étude doit permettre d'aboutir à un phasage pluriannuel de travaux par degré d'urgence, elle est réalisée par un architecte du patrimoine.

Le Département dans le cadre de la valorisation et restauration du patrimoine peut verser une subvention à cet effet à hauteur de 50%.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- DECIDE de lancer une étude patrimoniale pour l'église communale,
- AUTORISE Monsieur le maire à signer tout document nécessaire à la bonne exécution de cette délibération,
- CHARGE Monsieur le maire, à solliciter des subventions aussi élevées que possible.

En mairie, le 2 septembre 2026

Le maire,

Ludovic BOULO